

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Le-nucleaire-met-notre-eau-en-danger>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Le nucléaire et l'eau > Le nucléaire met notre eau en danger > **Le nucléaire met notre eau en danger !**

4 octobre 2022

Le nucléaire met notre eau en danger !

Indépendamment des risques et de la production de déchets entraînés par le recours au nucléaire, les enjeux liés à la ressource en eau dans un contexte de changement climatique imposent la remise en question des projets de prolongation massive du parc et de construction de nouveaux réacteurs.

Nous demandons aux parlementaires, aux « parlements de l'eau » (comités de bassin ...), et à l'ensemble des élu-es :

- de s'opposer à ces projets, qui ne sont ni réalistes ni souhaitables ;
- d'exiger une réelle intégration des enjeux liés à l'eau, la biodiversité et l'évolution du climat dans les travaux de prospective énergétique ;
- de soutenir une transition rapide vers un système énergétique sobre et 100 % renouvelable.

À court terme, nous demandons :

Une réelle prise en compte de l'impact du nucléaire sur la ressource en eau et la biodiversité

▶ Revenir à l'esprit de la Convention Oskar dont la France est signataire depuis 1992 et qui l'engage à « parvenir à des concentrations, dans l'environnement, qui soient proches des valeurs ambiantes dans le cas des substances radioactives présentes à l'état naturel et proches de zéro dans celui des substances radioactives de synthèse » en mettant fin sans délai à l'extraction de plutonium du combustible usé ("retraitement") à l'usine Orano La Hague ;

▶ Abaisser les seuils de rejets thermiques, chimiques et radioactifs en les déterminant sur la base d'études d'impact actualisées au regard de l'évolution des données environnementales et climatiques et menées par des organismes indépendants, et non pas sur les besoins de l'industrie nucléaire ;

▶ Revoir la modélisation existante des rejets thermiques et la localisation des points de surveillance et prélèvement au regard d'études indépendantes ;

- ▶ Réviser le seuil de potabilité de l'eau tritiée ;
- ▶ Abaisser les limites de détection en ayant recours aux meilleures techniques disponibles ;
- ▶ Abaisser la référence de qualité du tritium ;
- ▶ Limiter la longueur de la zone de mélange (obligation réglementaire aujourd'hui non respectée) ;
- ▶ Réglementer et limiter le piégeage de la faune aquatique notamment par l'amélioration des systèmes de filtration dans les prises d'eau alimentant les systèmes de refroidissement ;

La réalisation d'études indépendantes

- ▶ Une enquête exhaustive, sur la base d'une procédure pluraliste et indépendante, des impacts sur la faune et la flore des rejets thermiques, en particulier suite aux dérogations accordées à l'été 2022 ;
- ▶ Des investigations sur l'impact sanitaire des rejets des centrales et notamment d'une exposition chronique aux faibles doses de tritium ;

La fin du greenwashing sur le nucléaire

- ▶ Qualifier officiellement tout rejet chimique, thermique ou radioactif de pollution ;
- ▶ Sanctionner le greenwashing d'EDF et prohiber les visites promotionnelles grand public vantant les mérites du nucléaire sur la biodiversité et l'environnement ;

Une information claire et honnête des citoyens

- ▶ Informer les habitants alimentés en eau potable par des captages contaminés par des molécules radioactives et y mener des analyses de l'eau du robinet plus fréquentes et plus poussées (actuellement la fréquence des analyses menées par les Agences Régionales de Santé (ARS) est déterminée par la taille de la population desservie par le captage et non en fonction de l'exposition de ces habitants aux radionucléides) ;
- ▶ Publier sur un site internet dédié et placé sous la responsabilité de l'ASN la liste de tous les rejets d'effluents programmés (liquides, gazeux et thermiques) avec leurs dates, heures et durées ;
- ▶ Publier sur ce même site les registres des rejets réellement effectués avec le même niveau d'informations que dans les documents antérieurs à 2020 qui étaient plus complets que les registres actuels, lesquels ne permettent même plus à l'ASN de vérifier le respect de ses propres prescriptions ;
- ▶ Rendre publiques toutes les données relatives aux points de rejet des centrales dans l'eau et aux températures relevées, ainsi qu'une signalétique claire.